

La rougeole redouble en Wallonie

SANTÉ L'épidémie a plus que doublé en dix jours et le personnel soignant est touché

Selon le dernier bilan publié par l'Agence pour la qualité de la vie wallonne, l'épidémie de rougeole est toujours en phase ascendante. « Dix jours après l'annonce de l'épidémie de rougeole en Wallonie, l'AViQ signale que le nombre de cas déclarés augmente chaque semaine. On comptait 163 cas de rougeole en Wallonie en date du 8 mars, dont 65 nouveaux cas depuis le 27 février. » Le nombre de nouvelles déclarations de cas par semaine est donc toujours croissant. A cette heure, la moitié des cas déclarés auprès de la cellule de surveillance a été hospitalisée pour des complications. Heureusement, aucun décès n'est à déplorer.

Il est donc important pour les parents de vérifier le statut vaccinal de leurs enfants : les enfants de moins de 5 ans représentent un cinquième des patients.

Le personnel aussi touché

Quinze professionnels de la santé, infirmiers et médecins, ont présenté une rougeole après avoir été en contact avec une personne contaminée. Le professionnel de la santé est en première ligne et donc particulièrement exposé.

Que faire ? Vérifier son statut vaccinal : deux doses offrent une protection très élevée à vie. La vaccination est importante pour soi mais aussi pour les autres personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas être vaccinées (immunodéprimés, enfants de moins d'un an, femmes enceintes).

La couverture vaccinale de la deuxième dose, généralement administrée à 11-12 ans, reste trop faible : elle atteint seulement 75 %. Si le taux de couverture vaccinale de la population était de 95 %, la population dans

son ensemble serait protégée car le virus ne pourrait plus circuler.

Déclarer les cas suspects : la rougeole est une maladie à déclaration obligatoire dès suspicion. Tout cas suspect doit être impérativement déclaré par le médecin à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ afin que celle-ci puisse coordonner les mesures de prévention rapidement.

Pour rappel, les symptômes sont les suivants : fièvre, éruption sous forme de taches rouges, rhume, conjonctivite ou toux.

En cas de suspicion de rougeole, il est préférable d'appeler son médecin traitant pour convenir avec lui d'un rendez-vous ou pour privilégier une visite à domicile.

Le simple fait d'être dans la même pièce qu'un malade est suffisant pour être contaminé si l'on n'est pas protégé. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS